

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de Décembre, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

BRANSAT	BONNIN Philippe	LE MONTET	TOURRET Marcelle GRANSEIGNE Viviane
CESSET	DIJOUX Nicole	NOYANT	PETIOT Yves FUSIL Frédéric*
CHATEL DE NEUVRE	PACAUD Jean-Luc PELTIER Christian	ROCLES	BIDET Jacky* LECANTE Monique*
CHATILLON	VERHAEGHE Pierrick* PETIOT Ghislaine	SAULCET	
CONTIGNY	BERTRAND Patrick	ST SORNIN	BRUN Baptiste BECARD Muriel*
CRESSANGES	LACARIN M. Françoise	LE THEIL	ROBIN Lydie MELLOUX Olivier*
DEUX CHAISES		TREBAN	
LAFELINE	ROUDIER Bernard	TRONGET	DETERNES Alain
MEILLARD	ALLEAUME Frédéric	VERNEUIL	DE PAULA Charles BENASSY Patrick
MONETAY S/ALLIER	FOVEAU Christine ARCHASSAL Didier		
MOULINS COMMUNAUTE			
MALLET Richard TOURRET Eric	CHERVIER Alain	BRECHIGNAC Héline PFEIFFER Stéphane	SAUZEDE Loïc
	DEGUELLE Alain	BELIEN Martine ERAUD Robert	DESPHILIPON Jocelyne

* Suppléant

Absents excusés : M. REIGNERON Antoine, M. MAITRE Alain, M. CLUZEL Damien, Mme VISINONI Stéphanie, M. RIBIER Julien, M. SIMON Yves, M. ALLIX Christian, M. GUESTON Jean-Pierre

Absents : M. BLANCHET François, M. LINDRON Marc-Anthony, M. EUGENE Ludwig, M. SADOT David, M. BURLAUD Jean-Luc, M. ROCHE Philippe, M. RIBIER Sylvain, Mme CABANEL Claire, M. GUILLAUMIN Clément.

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

En exercice	54
Présents	35
Votants	35
Procuration	0
Pour	35
Contre	0
Abstention	0

DEL20251204067

Objet : Utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 – Régie eau potable

M. Le Président informe que pour permettre la continuité des projets menés par le Syndicat et conformément à l'article L1612-1 du C.G.C.T, le Comité Syndical peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre	BP 2025	Limite du ¼	Montant autorisé
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	177 356 €	44 339 €	44 339 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	409 370 €	102 342.50 €	102 342 €
Chap. 23 – Immobilisations en cours	692 533 €	173 133.25 €	173 133 €
TOTAL	1 279 259 €	319 814.75 €	319 814 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.

**Pour extrait conforme,
 Le Président,**

A. DETERNES